

Réunion du conseil municipal du lundi 4 février 2013

Tous les conseillers municipaux ont été convoqués. Tous sont présents sauf Mme A. CHAUVANET qui a donné procuration à M. CHALIMON, Mme J. DELPRAT (procuration à S. GUILLAUME) et M. COLY, excusés. La réunion a lieu à la mairie, à 20 H. 30.

1. P-V. de la réunion du 10 décembre 2012. : Lecture est faite du compte-rendu de la réunion précédente, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Opérations diverses sur les bâtiments :

Maison de l'entrée du Bourg : La démolition et l'aménagement en parking ont été estimés à environ 100 000 €. Après délibération et vote (12 « Pour », 1 voix « Contre » et 1 abstention), le conseil confirme les travaux de restauration de ce bâtiment tel que prévu dans le projet déjà présenté et d'y aménager deux logements bien que le coût des travaux atteigne 430 000€ TTC (honoraires compris).

Salle polyvalente : M. le Maire annonce que la subvention accordée par l'Etat s'élève à 18 856 € et ouvre droit à une aide départementale dont le montant sera fixé lors de la prochaine réunion de la commission permanente du Conseil général fin mars.

Auberge du cheval blanc : Les travaux de restauration et d'aménagement étant estimés à près de 400 000€, Mme MOLTEAU maintient sa proposition d'achat de ce bâtiment avec le garage pour un montant total de 30 000 €, en proposant de laisser ce garage à disposition de la Commune en attendant de trouver un autre local pour entreposer le matériel communal. Vu l'estimation du Service des Domaines, le conseil municipal accepte de vendre à ce prix-là et fixe la date – limite de validité du sous-seing privé, qui doit être signé prochainement, au 1er novembre 2013. Mr le Maire est autorisé à signer les différents documents relatifs à cette transaction.

Camping de la Sogne : La société souhaitant louer ce terrain à retirer sa proposition. Cet été, elle prévoit d'installer ses habitations temporaires de loisirs (roulottes, tipis) sur le camping près du plan d'eau.

Hôtel-restaurant « Le Soursacois » : M. le Maire explique au conseil qu'après avoir adressé des lettres recommandées à M. et Mme LAJOINIE. Un état des lieux et la remise des clés ont été effectués en présence de Mme LAJOINIE, (M. Daniel LAJOINIE s'étant excusé) et d'un huissier de justice. Actuellement, les personnes intéressées par la reprise de cet établissement n'ont pas donné suite. M. le Maire a demandé aux services de la Fédération du Pays de Haute Corrèze d'établir un dossier à diffuser sur des sites et revues spécialisés en Hôtellerie et Restauration afin de trouver un repreneur avant la saison estivale. Une expérience professionnelle est exigée. Le loyer mensuel est revu et fixé à 540€.

Station – service : Le devis d'installation d'une nouvelle station s'élève à 80 250 € HT soit 102 000 € TTC. J-P. BROUSSOLLE va demander différentes aides. M. le Maire propose que la Commune prenne en charge la partie Sécurité Incendie évaluée à environ 5 000 €, compte tenu du caractère « Protection civile ». Le conseil à l'unanimité est d'accord pour cette prise en charge..

Maison Vigouroux : M. le Maire fait part au conseil de la proposition de M. Didier VIGOUROUX qui souhaite vendre la maison voisine du restaurant « Le Soursacois ». Cette maison est très petite : 47 m2 de sol sans aucune dépendance. Vu ses dimensions, son état et son estimation (30 000 €), le conseil municipal ne souhaite pas l'acquérir.

3. Intercommunalité :

Délégués communautaires : L'adhésion de notre commune à la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne est officielle et effective depuis le 1er janvier 2013. Le conseil municipal doit désigner deux délégués. Sont élus par 13 voix pour et 1

bulletin blanc: A. CHALIMON (Titulaire) – J. VERBIGUIE (suppléante) et S. GUILLAUME (Titulaire) – A. FREYSSAC (suppléant) pour représenter notre commune au sein du conseil communautaire.

Rythmes scolaires : Suite à la réforme de l'Education Nationale, la réorganisation de la semaine scolaire à quatre jours et demi doit être mise en place. Le Conseil confirme l'accord pour qu'elle soit effective à la rentrée de septembre 2013. Cette charge incombe à la Communauté de Communes ayant la compétence Petite Enfance.

4. Délibérations diverses :

Demande d'aliénation d'un chemin rural à Durfort : M. le Maire donne lecture de la lettre de Mr Henri CHAULET demandant l'aliénation d'un chemin afin de lui permettre d'agrandir sa stabulation. Après étude, le conseil municipal est d'accord pour l'ouverture d'une enquête publique et pour la désignation d'un commissaire – enquêteur. Les services de la D.D.T. constitueront le dossier. La commission Voirie rendra sur place pour avoir une idée précise de l'impacte de cette aliénation.

Captages du Mons : L'assistance technique est confiée au C.P.I.E. de la Corrèze. Coût : 4 000 € HT - 4 784 € TTC, les travaux sont estimés à 58 971.50 € - 70529.91€ TTC.

Voirie : Une demande de subvention sera déposée à la Préfecture au titre du Fonds National pour l'Aménagement du Territoire.

Déchetterie : Une convention sera signée avec le SIRTOM d'Ussel pour la déchetterie désormais gérée par ce syndicat et pour les points de Tri.

Eau : La phase « Demande d'autorisations de passage » n'est pas tout à fait terminée pour la canalisation des Perges à Chassagne.

Station d'épuration du bourg : Une réunion est fixée au 19 février pour étudier le projet le plus adapté.

5. Questions diverses :

Agence du Crédit Agricole : M. le Maire annonce que l'agence sera définitivement fermée à partir du 1er mars 2013 selon les représentants du Crédit qu'il a rencontré et auxquels il a fait part de son regret de voir un service de plus qui quitte une commune rurale.

Sentier Grande Randonnée le long de la Dordogne (de Bort à Argentat) : Une assemblée générale aura lieu à Spontour, le 23 février, afin de créer une association. M. le Maire a proposé J-P. PAUZE en tant que référent communal.

Pistes forestières : A la demande de propriétaires forestiers, il est décidé de faire le point sur les pistes à réaménager ou à créer éventuellement et de définir les priorités.

Travaux : Les travaux sont terminés à la mairie (carrelage et peinture) et à l'agence postale ainsi qu'au foyer communal (peintures uniquement). Suite au carrelage défectueux de l'appartement de la boucherie, la réfection totale des sols (parquet et revêtement) est en cours. Ces travaux entrent dans le cadre de la garantie décennale et seront pris en charge par les assurances des entreprises.

La séance est levée à 22 heures 30.